

CARNET DE SUIVI DES INSTALLATIONS
SERRES DE BUAT

Projet de document de suivi illustré par les
informations fournies à la DDTM, chaque année par
« Les Serres d'Isigny »

ANNEE 2024

1) Suivi des interventions techniques de maintenance et d'entretien des équipements de la serre

Maintenance serres 2021.			
Date	Numero machine / type	Type d'intervention / maintenance	Prochaine intervention
3/05/21	ligne 213	Remplacement des chaînes	LC
21/05/21	Robot Zeth	Relever Rideau latéral	
23/05/21	Parti automatique	Commander marche	
23/05/21	Robot	Remplacement Capteur sur Banni.	
21/05/21	UV	4 tube UV sur Robot N°2	
11/06/21	limonier	Remplacement Vase Motari sur Drainage ligne 101.	
02/06/21	Parti automatique	Commander marche	
11/07/21	Pompe CO2	Dépt H. Potting HS.	
06/07/21	Spécific	L225 P32 Remplacement Banne	
08/07/21	Spécific	L306 P32 Remplacement Banne	
05/07/21	Parti automatique	Commander	
03/07/21	Rideaux	Enlever Dépt sur le capteur courant.	
12/07/21	CO2	Construction Trappe CO2 pour Réparation Nettoyage hydroxygène L 320 →	
14/08	Rideaux	relaxer tous les rideaux en périphérie ligne 540 à 545 / 559, 563 651 à 653 / 745 P12 à 14 et P22 à 28 / 345 P16, 18 et 21 à 25	
14/08	fenêtres	remplacement des bannes en alu L 612 P22, L 614 P 20 et 22, L 619 P22 et 24, L 626 P 22, L 632 P26, 635 P26, L 659 P3, 5, 7, 13, 19, 21	
30/09	rideaux côté EST	réparation cabllette acier L'180	PG
01/10	rideaux plafond	réparation cabllette plastique L 742 P23 à 25	PG
01/10	lampes à souffre	remplacement WAGS bout de ligne élec L 560	PG
02/10	cable SCREEN	Remplacement d'un câble acier sur Screen	L 631 p12
04/10	conditionnement	graissage, tension des chaînes, contrôle. Soudure des dépalettiseurs, changement ressort sur Strapper remise en ligne convoyeur sortie machine à coton	
21/10	Foyers chauffés	liquide 27h Remise en place de caillera	
06/11	lampes à souffre	24, 28 ampoule HS / 102, 32 ampoule HS / 545, 17 double	
13/11	Strap Bas fin	04, 6 Remi caillera de maintien	
15/11	L123 et 145	fixation des rideaux du bas	
15/11	serre 2	déplacer les hauts bancs par rapport au tube des fenêtres	
14/11	Serre 2 Dépt H	reglage des fenêtres côté ouest avec Alu.	
15/11	L 545 P17	changé double lampe à souffre	

2) Suivi du réseau d'eau pluviale des toitures



Ouverture de toutes les bouches de raccordement



Vérification de la propreté des réseaux



Vérification de l'état de la surverse du bassin et du dispositif d'absorption

3) Suivi du réseau d'eau pluviale des parkings et voiries



Propreté des grilles d'avaloir

CONSIGNES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES SÉPARATEURS À HYDROCARBURES

L'entretien régulier d'un séparateur d'hydrocarbures est nécessaire afin de maintenir ses performances, dont dépend la qualité des rejets. Le maintien de son efficacité nécessite un suivi régulier et un entretien rigoureux.

OPÉRATIONS COURANTES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	FRÉQUENCE
Contrôle visuel	1 fois / mois
Vidanges des liquides légers	2 fois / an
Nettoyage et curage de l'ouvrage (vidange des éléments solides et liquides) Vérification des accessoires (capteur, sonde, obturateurs...)	1 fois / an
Vidange complète de l'installation de séparation et inspection	Tous les 5 ans

Le curage se fait à l'aide d'une pompe haut débit intégré au camion spécialisé pour ce type de prestation. Le nettoyage des parois est réalisé à l'aide d'un nettoyeur haute pression. Tous les liquides souillés sont récupérés dans la citerne du camion.

REMISE EN SERVICE APRÈS ENTRETIEN

Après chaque vidange totale ou partielle, le débourbeur et le séparateur doivent être rechargés en eau claire après les contrôles d'usage : bon fonctionnement des équipements électromécaniques et revêtement interne de l'appareil.

Au cours du remplissage, l'obturateur doit être impérativement nettoyé.

Après la remise en eau de l'appareil, il faut s'assurer de la flottabilité de l'obturateur.

Un bordereau de suivi des déchets sera établi (BSDI) par l'entreprise agréée en charge de cette opération. Une copie de ce bordereau sera joint au carnet de suivi annuel transmis à la DDTM.

OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Vidange lorsque la moitié du volume de boue ou 80% de la capacité de stockage du séparateur est atteinte. • Curage de l'ouvrage (vidange des éléments solides et liquides) après chaque événement

Une attestation de nettoyage sera délivrée par l'entreprise agréée de nettoyage

Vérification du fonctionnement du drain en vérifiant la vidange du regard amont

4) Suivi de la station de traitement des eaux usées

Composant	fonction	Suivi à réaliser	fréquence	responsable
Fosse toutes eaux	Pré-traitement	Mesure de la hauteur de boue. Faire vidanger si > 50%	1 fois par an	Propriétaire et entreprise qualifiée
Préfiltre (dans la fosse toutes eaux)	Rétention des solides dont la taille est supérieure à l'ouverture maximale du filtre	Contrôle et nettoyage si nécessaire au jet sous pression au dessus de la fosse	1 fois /an	Propriétaire
Système de répartition - Regard de répartition et égalisateurs Polylok	Répartir les eaux en provenance de la fosse toutes eaux entre les rangées de conduites Advanced Enviro-Septic	Nettoyage du regard et rééquilibrage des égalisateurs	Au besoin	Personnel qualifié
Rangées de conduites Advanced Enviro-Septic	Distribuer et traiter les eaux usées	Voir piézomètres		
Évent	Permettre le passage de l'air dans le Système Enviro-Septic	Vérifier que l'ouverture n'est pas obstruée	Au besoin	Propriétaire

Sable filtrant	Compléter le traitement de l'eau et favoriser l'évacuation de l'eau	Retrait des matériaux	En cas de colmatage : contacter DBO Expert France qui analysera d'abord les causes du colmatage	Propriétaire
----------------	---	-----------------------	---	--------------

5) Suivi des consommations d'eau

Forage de la serre d'Isigny (projet 1)

Ce tableau est joint à titre informatif pour confirmer que les serres de Buat n'utilisent pas l'eau du forage des serres d'isigny.

2024		
date	relevé compteur	consommation (m3)
janvier	57667	0
février	57667	0
mars	57667	0
avril	57697	30
mai	57709	12
juin	57709	0
juillet	57709	0
aout	57710	1
septembre	57710	0
octobre	57710	0
novembre	57722	12
décembre	57722	0
Total		55

6) Suivi du niveau des bassins de stockage des eaux pluviales

Date	Bassin 1		Bassin 2	
	Level [%]	Volume [m3]	Level [%]	Volume [m3]
7/9/2024 - 1/6/2025				
7/9/2024 Tu	54	24635		
7/10/2024 We	54,6	24915		
7/11/2024 Th	53,7	24538		
7/12/2024 Fr	54,6	24925		
7/13/2024 Sa	53,7	24497		
7/14/2024 Su	52,7	24050		
7/15/2024 Mo	52	23813		
7/16/2024 Tu	52	23723		
7/17/2024 We	51,6	23555		
7/18/2024 Th	51	23290		
7/19/2024 Fr	51	23304		
7/20/2024 Sa	50,5	23070		
7/21/2024 Su	51	23266		
7/22/2024 Mo	51	23261		
7/23/2024 Tu	52,5	23960		
7/24/2024 We	53	24160		
7/25/2024 Th	53	24185		
7/26/2024 Fr	54	24622		
7/27/2024 Sa	53,4	24344		
7/28/2024 Su	53	24162		
7/29/2024 Mo	53	24189		
7/30/2024 Tu	53	24200		
7/31/2024 We	53,2	24297		
8/1/2024 Th	55	25097		
8/2/2024 Fr	54,6	24905		
8/3/2024 Sa	53,5	24515		
8/4/2024 Su	55	25090		
8/5/2024 Mo	54	24628		
8/6/2024 Tu	52,4	23907		
8/7/2024 We	51,5	23502		
8/8/2024 Th	50,5	23045		
8/9/2024 Fr	49,9	22798		

7) Suivi des relevés piézométriques au niveau de la zone humide

2024		
date	P1	P2
janvier		
février		
mars		
avril		
mai		
juin		
juillet		
août		
septembre		
octobre		
novembre		
décembre		

8) Suivi écologique de la zone humide

1. Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet (Zone à Vocation Ecologique)
2. Rétablissement de 2 mares existantes (par étrépage manuel doux)
3. Création de 3 mares de faibles étendues (15 à 30 m²)
4. Reconversion d'un labour en prairie (1 ha environ)
5. Installation de 2 nichoirs artificiels spécifiques (Gobemouche gris et Hirondelle rustique)
6. Suivi de colonisation par les espèces ciblées (Amphibiens)

9) Gestion des haies

1. Etablissement d'un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)
2. Installation de 12 nichoirs artificiels spécifiques (oiseaux communs des haies)
3. Suivi de la dynamique des communautés végétales
4. Suivi de colonisation des haies par les espèces ciblées (Avifaune) et suivi de l'état des nichoirs
5. Suivi de l'utilisation des haies par les espèces ciblées (Chiroptères)

Tableau de synthèse des actions et suivis à visées écologiques sur la zone d'emprise

Actions écologiques	Avant/pendant travaux	Après travaux	Modalités de mise en oeuvre	Contrôles et rapports	Fréquence	Durée	
ZONE A VOCATION ÉCOLOGIQUE (ZVE)	• Rétablissement de 2 mares existantes		• Etrépage manuel doux	Rapports périodiques inclus dans le suivi des Amphibiens et leurs habitats	Tous les 15 ans	• A vie	
	• Création de 3 mares de faible étendue		• Etrépage manuel doux		A définir dans le futur (en fonction de l'envasement)	• A vie	
	• Passage d'un Ecologue	• Suivi de colonisation des Amphibiens et de leurs habitats	• Ecoutes et observations directes (diurnes et nocturnes) – Protocole PopAmphibien	Rapports périodiques à chaque intervention	3 fois par an (janvier-février, mars-avril et mai-juin)	• (Tous les 2 ans) à N+1, N+3, N+5 jusqu'à N+9	
	• Reconversion d'un labour en Prairie	• Gestion de la ZVE	• Préparation et ensemencement du sol		1 fois	• A vie	
	• Gestion de la ZVE		• Chargement faible du bétail (0.5 à 1 maxi UGB)				• A vie
			• Pose des clôtures autour des mares • Pose de 2 pompes d'abreuvement			Contrôles réguliers de l'état des clôtures, des pompes	• A vie
			• Elagage des Saules têtards			Tous les 5 ans (Taille après le 15 août)	• A vie
			• Eradication du Ragondin			1 ou 2 campagnes	• Au besoin

HAIES ET PLANTATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par un Ecologue 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la reprise des fonctionnalités et de la dynamique végétale à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil de caractérisation des haies (strates et ourlets) • Plan de gestion durable des haies • Photographies, cartographies 	Notices/rapports périodiques à chaque intervention	1 fois par an (en période végétative – avril/mai)	<ul style="list-style-type: none"> • (Tous les 2 ans) jusqu'à N+5 puis N+10, N+15, N+20, N+25, N+30
	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de 12 nichoirs artificiels dans les haies • Accompagnement par un Ecologue 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de contrôle par l'Ecologue 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles et remplacement, ajustements 	Rapports périodiques à chaque intervention	1 fois par an (à coupler avec le suivi de l'Avifaune)	<ul style="list-style-type: none"> • à N+1, N+3, N+5
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par un Ecologue 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de colonisation de l'Avifaune commune locale des haies 	<ul style="list-style-type: none"> • Point d'écoutes fixes et observations directes – Méthode des IPA (Indices Ponctuels d'Abondance) 	Rapports périodiques à chaque intervention	3 fois par an (Avril, juin, septembre)	<ul style="list-style-type: none"> • (Tous les 2 ans) à N+1, N+3, N+5 jusqu'à N+9
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par un Ecologue 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi d'utilisation des haies par les Chiroptères 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoutes passives (nocturnes) – Enregistreurs SM4BAT et analyse sous logiciel SonoChiro 	Rapports périodiques à chaque intervention	2 fois par an (Avril/Mai et septembre) pendant 3 nuits consécutives par point d'écoutes (6 nuits au total)	<ul style="list-style-type: none"> • (Tous les 2 ans) à N+1, N+3, N+5 jusqu'à N+9